

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2869

présenté par

Mme Lebec et M. Lescure

à l'amendement n° 2750 de Mme Leguille-Balloy

ARTICLE 51

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« Dans »

les mots :

« Au plus tard à l'issue d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision juridique.